Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Introduction

Mandat de la Commission des champs de bataille nationaux

La Commission a été constituée en 1908 en vertu de la *Loi concernant les champs de bataille nationaux de Québec*. La Commission est un établissement public inscrit à l'annexe II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

La mission de la Commission est de s'assurer que toutes les richesses culturelles, récréatives et naturelles du parc des Champs-de-Bataille soient développées dans le meilleur intérêt des Canadiens et Canadiennes et que l'image du gouvernement canadien soit renforcée sans compromettre le caractère historique du site. Pour ce faire, elle doit acquérir, préserver et aménager les grands champs de bataille historiques de Québec. La Commission a deux activités de programmes, soit la conservation et la mise en valeur et l'éducation et services publics, en plus des services internes.

Vous trouverez un complément d'information sur le mandat, les rôles, les responsabilités et les programmes de la Commission des champs de bataille nationaux sur la page Web affichant le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* de la Commission des champs de bataille nationaux à : http://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/me-bpd/20142015/me-bpd-fra.pdf page 173.

Le présent rapport financier trimestriel :

- doit être lu de concert avec le *Budget principal des dépenses de 2014-2015* et avec le *Plan d'action économique 2012 du Canada (Budget 2012)*;
- a été préparé par la direction de la Commission des champs de bataille nationaux tel qu'exigé par l'article 65.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor;
- n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

Méthode de présentation du rapport

Ce rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser de la Commission accordées par le Parlement et utilisées par la Commission de manière cohérente avec le *Budget principal des dépenses* pour l'exercice financier 2014-2015. Ce rapport financier trimestriel a été préparé en utilisant un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise des lois sous forme de pouvoir législatif de dépenser à des fins déterminées.

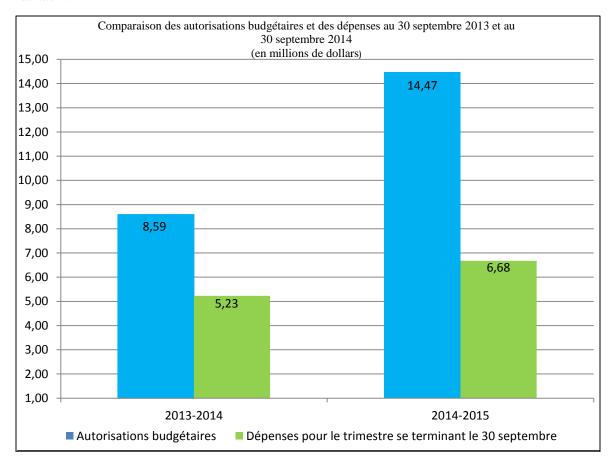
Lorsque le Parlement est dissout pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à émettre un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

La Commission utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction de la méthode de comptabilité axée sur les dépenses.

Faits saillants des résultats trimestriels et cumulatifs

La présente section met en lumière les principaux éléments qui ont contribué à l'augmentation des ressources disponibles pour l'exercice et à l'augmentation des dépenses réelles pour le trimestre se terminant le 30 septembre 2014.

Tableau 1:



Le tableau 1 donne un aperçu des autorisations budgétaires qui correspondent aux ressources utilisables pour l'exercice se terminant le 30 septembre.

Analyse des autorisations

Au 30 septembre 2014, le total des autorisations budgétaires utilisables pour l'exercice a augmenté de 5,88 M\$ par comparaison au même trimestre de l'exercice précédent, passant de 8,59 M\$ à 14,47 M\$. Cette augmentation est due à une hausse du budget de fonctionnement de 5,84 M\$, une hausse des dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) pour un montant de 0,05 M\$ et d'une baisse du régime d'avantages sociaux des employés (RASE) de 0,01 M\$.

La variation du budget de fonctionnement de 5,84 M\$ vient de la combinaison de l'acceptation d'un budget de 5 470 000 \$ pour le projet de réaménagement de la côte Gilmour afin de permettre son ouverture à l'année longue et l'aménagement d'un sentier d'interprétation multifonctionnel (C.T. 836990) et d'une augmentation du montant alloué aux salaires de 54 320 \$ suite aux négociations de la convention collective. De plus, le report de fonds au montant de 320 873 \$ a été accepté au deuxième trimestre de cette année tandis qu'au 30 septembre 2013 la Commission n'avait toujours pas eu la confirmation du report de 2012-2013.

Analyse des dépenses budgétaires

Comparé à l'exercice précédent, le total des dépenses budgétaires enregistrées à la fin du trimestre se terminant le 30 septembre 2014 a augmenté de 1,45 M\$, représentant une hausse de 28 %, passant de 5,23 M\$ à 6,68 M\$ selon le tableau des dépenses budgétaires de la Commission, par article courant. L'augmentation de 1,45 M\$ est le résultat d'écarts positif et négatif des deux trimestres.

L'augmentation la plus marquée est au niveau des acquisitions de terrains, de bâtiments et d'ouvrages (1 708 707 \$) due au projet de réaménagement de la côte Gilmour.

De plus, une partie de l'augmentation dans l'article courant autres subventions et paiements est attribuable au paiement de transition unique (114 168 \$) dans le cadre de la mise en œuvre du régime de paye en arrérages par le Gouvernement du Canada.

La baisse la plus significative est dans l'article courant du personnel (393 486 \$) due aux paiements de liquidation des indemnités de départ payés dans le premier trimestre de 2013-2014 tel que stipulé dans la convention collective signée le 29 octobre 2012 et par certaines mesures prises de réduction des effectifs pour respecter la masse salariale.

Risques et incertitudes

Ce rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant, en relation avec le Budget principal des dépenses, pour lequel la totalité des crédits a été octroyée le 20 juin 2014.

La Commission des champs de bataille nationaux pourrait ne pas rencontrer son objectif de 1,85 M\$, à titre de financement législatif si par exemple, la saison touristique s'avère moins achalandée en 2014-2015 qu'en 2013-2014. La majorité des revenus provient des stationnements et des activités sur le parc.

Pour gérer ce risque, la Commission continuera à analyser au fur et à mesure ses dépenses en fonction des revenus perçus et à prendre les mesures nécessaires en temps opportun.

Changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

Le budget 2014-2015, proposé par la direction et adopté par le conseil d'administration le 19 mars 2014 pour le 1^{er} avril 2014 a apporté des changements notables à l'organisation. Ce budget tient compte des réductions de revenus anticipées, du gel des budgets de salaire et de fonctionnement et de la volonté de la Commission de maintenir les services de qualité aux usagers du parc. Avec un budget déjà réduit de 800 000 \$ (montant arrondi) dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit, la Commission anticipe une baisse de revenus au stationnement et un gel des budgets. Une analyse des divers postes budgétaires d'opération face à ce contexte d'austérité démontre très peu de marge de manœuvre.

Pour pallier à cette situation, la Commission n'entend pas diminuer les services qu'elle offre au public. Elle puisera plutôt dans son budget de fonctionnement et misera sur une réorganisation comme mesure de rationalisation des effectifs. Les projets spéciaux non récurrents seront également limités. La Commission a dû abolir deux postes permanents à compter du 1^{er} avril 2014. De plus, aucun engagement d'étudiants n'a été fait pour certains secteurs, un employé verra ses heures réduites à l'automne 2014 et un poste actuellement vacant de journalier saisonnier ne sera pas comblé.

Mise en œuvre du Budget 2012

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le Budget 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Le Budget 2012 a annoncé que la Commission des champs de bataille nationaux atteindra des économies de 800 000 \$ (montant arrondi) d'ici 2014-2015 dans le cadre des initiatives du gouvernement de réduire le déficit.

Voici, plus précisément, les mesures que la Commission a prises pour atteindre l'objectif de réduction fixé par le gouvernement, soit réduire son budget de 10 %, sur deux années financières, pour un total de 755 000 \$. D'ores et déjà, il est important de noter que la Commission ne diminuera pas les services qu'elle offre au public. Elle a puisé plutôt dans son budget d'investissement et profité d'une certaine réorganisation en cours comme mesure de rationalisation des effectifs.

La décision en 2012 de l'Administration portuaire de Québec de mettre fin à l'entente d'opérer et d'animer le bassin Brown (décision non reliée au budget) permet de restreindre l'investissement en termes de ressources humaines qu'avait à y consentir la Commission. De plus, avec le départ de la personne occupant le poste de conseiller en aménagement et environnement, ce poste ne sera pas reconduit, ainsi que le poste actuellement vacant de maçon ne sera pas comblé. Les économies sont de l'ordre de 156 000 \$ incluant les bénéfices sociaux.

D'autre part, une analyse des divers postes budgétaires d'opération démontre très peu de marge de manœuvre, ne laissant qu'une possible réduction du côté du plan d'investissement à long terme, soit des projets spéciaux non récurrents. La diminution sera de l'ordre de 599 000 \$ et ce, à compter de l'année financière 2013-2014.

Il va sans dire que cette réduction budgétaire est importante. La Commission a voulu limiter le plus possible les impacts pour les employés et le public mais divers projets, notamment de réfection d'infrastructures, devront se répartir sur un plus grand nombre d'années. Quoi qu'il en soit, la Commission maintient ses objectifs en matière de conservation et de mise en valeur du territoire. Les réfections urgentes et prioritaires seront effectuées et les efforts seront mis pour minimiser les risques pour la sécurité des usagers et pour maintenir les installations conformes.

Approbation des cadres supérieurs

Approuvé par :

<u>La version originale a été signée par :</u> André Beaudet, secrétaire - directeur général <u>La version originale a été signée par :</u> Paule Veilleux, directrice de l'administration

Québec, Canada Le 19 novembre 2014

État des autorisations (non vérifié)

		Exercice 2014-2015		Exercice 2013-2014			
(en milliers de dollars)	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 *	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Crédits utilisés pour le trimestre terminé le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	
Dépenses du programme	12 263	4 550	5 561	6 417	2 941	3 983	
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	360	90	180	371	92	185	
Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la Loi sur la gestion des			200				
finances publiques	1 850	397	939	1 800	485	1 061	
Autorisations totales	14 473	5 037	6 680	8 588	3 518	5 229	

^{*} N'inclut que les autorisations disponibles pour l'exercice et accordées par le Parlement à la fin du trimestre.

Dépenses budgétaires ministérielles par article courant (non vérifié)

		Exercice 2014-2015		Exercice 2013-2014		
(en milliers de dollars)	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015	Dépenses au cours du trimestre se terminant le 30 septembre 2014	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014	Dépenses au cours du trimestre terminant le 30 septembre 2013	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre
Dépenses:						
Personnel	2 546	995	2 086	2 502	1 179	2 479
Transports et communications	125	38	51	100	35	52
Information	300	57	100	250	73	125
Services professionnels et spéciaux	740	168	273	700	188	265
Location	220	33	50	160	28	39
Réparation et entretien	900	129	186	800	139	213
Services publics, fournitures et approvisionnements	922	127	300	900	144	321
Acquisition de terrains, de bâtiments et d'ouvrages	5 970	1 759	1 773	500	64	64
Acquisition de matériel et d'outillage	150	17	33	76	18	21
Paiements de transfert	-	-	-	-	-	-
Frais de la dette publique	-	-	-	-	-	-
Autres subventions et paiements	2 600	1 714	1 828	2 600	1 650	1 650
Dépenses budgétaires totales	14 473	5 037	6 680	8 588	3 518	5 229